

## Mesures de protection pour techniciens de maintenance dans le secteur des technologies du bâtiment intervenant en service client

Les mesures de protection générales de l'office fédéral de la santé publique (OFSP) doivent également être appliquées de manière cohérente pour les travaux de maintenance. Il est important de:

- garder ses distances, au moins 1,5 mètre
- se laver régulièrement les mains et
- lorsque cela n'est pas possible, de fournir des désinfectants pour les mains
- maintenir la durée de contact la plus courte possible à une distance inférieure
- porter des masques ou d'installer des cloisons lorsque la distance minimale ne peut être respectée



### En tant qu'employeur:



- Je demande aux employés de rester chez eux en cas de symptômes de maladie, ou je renvoie les personnes malades chez elles avec un masque d'hygiène, où elles devront respecter les directives de l'OFSP sur l'isolement et la quarantaine ([www.bag.admin.ch/isolement et quarantaine](http://www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine)).
- J'instruis les employés sur les mesures de protection nécessaires et sur l'utilisation correcte des articles d'hygiène.
- Je fournis les articles d'hygiène nécessaires (masques, savon liquide, serviettes jetables, désinfectants) en quantité suffisante.



- Avant de commencer à travailler, je détermine si des personnes en isolement domestique ordonné ou en quarantaine se trouvent sur le lieu de travail. Dans ce cas, je limite les activités aux cas d'urgence justifiés et je détermine au préalable avec le [service médical cantonal](#) compétent, les conditions et les mesures de protection devant être respectées.

### En tant qu'employé:



- Je respecte scrupuleusement les mesures de protection ordonnées et prescrites.
- J'apporte les articles d'hygiène nécessaires en quantité suffisante sur le lieu de travail.
- Je réduis au minimum les contacts directs avec les clients et je garde toujours mes distances (au moins 1,5 mètre).
- J'évite de coopérer directement et étroitement avec mes collègues et garde mes distances (au moins 1,5 mètre).



- Je porte un masque d'hygiène si la distance minimale ne peut être respectée.
- Je sais comment utiliser correctement un masque d'hygiène ([Info](#) et [Film](#)).
- Je respecte les mesures de distanciation même pendant les pauses.
- Je me lave les mains avec du savon liquide avant de manger (au moins 20 secondes) et je les sèche avec des serviettes en papier propres.
- J'utilise un désinfectant pour les mains si aucune possibilité de lavage n'est disponible sur place.

